

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le vote porte sur les motions n<sup>os</sup> 35, 36 et 37, inscrites au nom du député de New Westminster (M. Leggatt). Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur des motions veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A mon avis, les non l'emportent.

**M. Leggatt:** Sur division.

(Les motions n<sup>os</sup> 35, 36 et 37 de M. Leggatt sont rejetées.)

**M. Stuart Leggatt (New Westminster)** propose:

Motion n<sup>o</sup> 38.

Qu'on modifie le Bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers et la Loi sur les prisons et les maisons de correction, à l'article 31, en retranchant les lignes 1 à 3, page 74, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) le temps passé en libération conditionnelle;»

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Sur division.

(La motion n<sup>o</sup> 38 de M. Leggatt est rejetée.)

**L'hon. Francis Fox (solliciteur général)** propose:

Motion n<sup>o</sup> 39.

Qu'on modifie le Bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers et la Loi sur les prisons et les maisons de correction, à l'article 41,

a) en retranchant la ligne 26, page 77, et en la remplaçant par ce qui suit:

### Code criminel

«24.1 (1) Les détenus bénéficiaires d'une»

b) en ajoutant, immédiatement après la ligne 40, page 77, ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil peut faire des règlements pour prévoir la nomination que lui ou le Ministre peut faire d'un président pour chaque tribunal disciplinaire, pour prescrire les fonctions de ce président et fixer sa rémunération.»

—Monsieur l'Orateur, la motion que je propose est le résultat direct du rapport unanime que m'a présenté le sous-comité sur les pénitenciers au Canada. Il autorise le gouverneur en conseil à nommer des personnes indépendantes pour présider les tribunaux disciplinaires dans les pénitenciers.

[Français]

**M. Andrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, me référant à la motion n<sup>o</sup> 39, j'estime qu'on donne des pouvoirs un peu extraordinaires au solliciteur général. Je veux bien comprendre qu'il s'agit d'un rapport unanime mais, à tout événement, peut-être pourra-t-on regretter un jour d'avoir suivi ses recommandations...

**M. Fox:** Votre parti y a souscrit.

**M. Lambert (Bellechasse):** En somme, on donne un pouvoir extraordinaire au solliciteur général en vertu de la motion n<sup>o</sup> 39. Il s'agit d'une question d'administration de la justice. Je ne veux pas mettre en doute la bonne foi du solliciteur général qui, aujourd'hui, est devant nous et qui, demain, pourra être une autre personne. En somme, on confère au solliciteur général des pouvoirs extraordinaires et, à mon avis, peut-être qu'un jour on se rendra compte qu'on a dépassé un peu les bornes, parce qu'il faut toujours conserver un pouvoir de surveillance, car je pense que c'est là l'essence même de notre démocratie, et notre démocratie va survivre tant et aussi longtemps que l'on conservera au Parlement la responsabilité des ministériels à l'égard du Parlement. En toute sincérité, je crois que cette modification devrait être biffée afin de laisser au Parlement plus de pouvoir de surveillance à l'égard de l'application de la justice dans notre pays.

● (2140)

[Traduction]

**Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, en tant que membre du sous-comité qui a fait enquête sur la crise actuelle dans les pénitenciers, la violence et les prises d'otages, je suis heureuse d'appuyer la motion du solliciteur général (M. Fox). Elle dénote le sérieux avec lequel il a abordé le problème auquel sont confrontés les contribuables ainsi que les problèmes existant dans les pénitenciers. Le solliciteur général a profité de la présentation du bill C-51 pour y incorporer cette importante mesure susceptible d'empêcher de nouvelles rébellions dans nos prisons. Compte tenu du fait que tous les partis ont été unanimes et n'ont pas manifesté de divergences politiques en comité, j'espère que cette motion sera adoptée unanimement.